

	<p align="center">FICHES CONSEILS & PREVENTION</p>	<p>Rédacteur : Dr. H. CARLIER médecin du travail</p> <p>Date de création : juin 2008</p>
---	---	--

Prévention du risque routier

Code de bonnes pratiques :

- Mettre en place, lorsque cela est possible, des solutions alternatives au déplacement par route.
- Véhicules adaptés au déplacement, aménagés et équipés en fonction de la tâche à réaliser, maintenus en bon fonctionnement.
- Véhicules dotés d'équipements de sécurité qui :
 - Facilitent le chargement (haillon arrière)
 - Préviennent tout risque lié aux charges, matériaux, produits ou outils transportés
 - Prévoir une séparation entre la zone où se trouve le conducteur et la zone où se trouve le matériel (par ex une grille)
 - Le matériel doit être soigneusement arrimé à l'intérieur du véhicule de façon à éviter qu'il se déplace
- Respect du code de la route.
- Prendre en compte l'état des routes et les conditions météo avant de conduire.
- Ne pas utiliser de téléphone au volant du véhicule :
Mettre en place si nécessaire un protocole de communication avec créneaux spécifiques d'appel.
- Ne pas fumer en conduisant.
- Ne pas prendre la volant après avoir bu plus de deux verres d'alcool (vin, bière ou apéritif).
- Se former, se sensibiliser au risque routier.

